

Associations de parents d'élèves



Élections des représentants de parents : votre participation compte

Les élections des représentants de parents d'élèves auront bientôt lieu au collège. C'est l'occasion pour vous de voter ou de vous engager pour défendre les intérêts de vos enfants et contribuer à la vie de l'établissement. Voici tout ce qu'il faut savoir.

Votre vote et / ou votre engagement comme parents délégués font la différence !

Pourquoi voter ?

En tant que parent, votre implication est précieuse pour :

- **Représenter les familles** et faire entendre votre voix auprès de l'équipe éducative.
- **Participer aux décisions** qui concernent la vie quotidienne de vos enfants (pédagogie, budget, projets, règles de vie, etc.).
- **Soutenir des projets** qui enrichissent la vie du collège (sorties, équipements, actions éducatives).



Le rôle du Conseil d'Administration (CA)

Le **Conseil d'Administration (CA)** est l'instance décisionnelle principale du collège. Il se réunit plusieurs fois par an pour, notamment :

- **Voter le budget** de l'établissement et les dépenses (travaux, matériel, etc.).
- **Approuver le projet d'établissement** (Actions éducatives,).
- **Adopter le règlement intérieur** (règles de vie, sanctions, etc.).
- **Donner son avis** sur des questions comme la cantine, ou les activités périscolaires (atelier du midi)
- **Soutenir** les demandes du collège (Chaleur des bâtiments, remplacement des personnels absents, ...)

Les parents élus au CA y siègent aux côtés des enseignants, du personnel, des élèves et de la direction. **Ils sont vos porte-parole.**

Suite aux difficultés informatiques de ce début d'année les élections sont a priori reportées après les vacances scolaires de la Toussaint, les 13 et 14 novembre.



Les parents délégués pour les conseils de classe

En plus du CA, les **parents délégués** jouent un rôle clé dans les **conseils de classe** :

- Ils **participent aux conseils de classe** avec les enseignants pour échanger sur la classe (ambiance, progression, difficultés).
- Ils **relayent vos questions et suggestions** auprès des professeurs.
- Ils **informent les autres parents** sur les décisions prises.

→ **Chaque classe a besoin de parents délégués !**

Comment devenir parent délégué ?

Pour être parent délégué, il faut **adhérer à l'une des 2 associations de parents d'élèves du collège**, n'hésitez pas à les contacter :

	La FCPE (Fédération des Conseils de Parents d'Élèves)	La GIPEV (Groupement Indépendant de Parents d'Élèves collège Vernet, Labarthe sur Lèze et Lycée Pins-Justaret)
Contact	fcpecollege.labarthe@gmail.com	gipev.labarthe@gmail.com
Site	https://fcpecollegelabarthe.blogspot.com/	https://gipev31.wordpress.com/

Une page est dédiée aux associations sur l'ENT :

<https://pierre-mendes-france.ecollege.haute-garonne.fr/vie-du-college/parents-d-eleves/>

Chaque association pourra organiser une réunion pour vous présenter leurs actions, leurs fonctionnements et pour faire remonter vos questions. Elles pourront communiquer avec les parents via l'ENT, leur site respectif et directement par mail quand les problèmes informatiques seront résolus.